Auto-Moto École Laser – LASER PERMIS
10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Tél. 04 72 02 38 81 · Port. 06 95 65 51 40
contact.laserpermis@gmail.com · autoecolelaser.fr
Agrément préfectoral E2303800040 · SIRET 922 535 570 00019

Critère 2.4 – Prise en compte du handicap

Auto-école Laser

> *Critère 2.4 du label : « Décrire les modalités de la prise en compte du handicap. »*

Notre engagement

L'Auto-école Laser accueille les personnes en situation de handicap et les personnes présentant des troubles DYS. Chaque situation est étudiée individuellement, en toute confidentialité, pour proposer une formation adaptée ou, si nos moyens ne le permettent pas, une orientation vers un partenaire équipé.

Référent handicap

M. Sylvain PEREIRA, gérant de l'auto-école, formé à l'accueil des élèves présentant des troubles DYS (2024). Il suit personnellement les élèves en situation de handicap.
Contact : 04 72 02 38 81 – autoecolelaser.sylvain@gmail.com

Notre démarche

1. **Signalement dès l'inscription** : l'élève (ou son représentant légal) indique ses besoins particuliers lors de l'entretien au secrétariat.
2. **Entretien avec le référent handicap** : besoins, contraintes, compatibilité avec nos moyens pédagogiques et nos véhicules.
3. **Avis médical** : lorsque la réglementation l'exige (arrêté du 28 mars 2022), l'élève passe une visite auprès d'un médecin agréé par la préfecture, dont l'avis précise les éventuels aménagements du véhicule.
4. **Évaluation de départ** sur simulateur, adaptée si besoin (critère 2.2).
5. **Formation adaptée** ou **orientation** vers un partenaire.

Les adaptations possibles chez nous

- Formation en boîte automatique.
- Prise en charge des personnes présentant une hémiplégie légère du membre supérieur, dans la mesure où le handicap est compatible avec nos moyens pédagogiques et nos véhicules.
- Troubles DYS et difficultés d'apprentissage : rythme adapté, leçons plus courtes, consignes reformulées, supports visuels, simulateur, aide à la préparation du code.
- Aménagements des examens : le secrétariat accompagne l'élève dans les démarches (code adapté, temps supplémentaire, examen pratique sur véhicule aménagé selon l'avis médical).

Partenaires pour les autres situations

Pour les handicaps qui nécessitent un véhicule spécialement aménagé, nous orientons l'élève vers des établissements équipés :

- **Auto-école Cerac** – 3 avenue du 8 mai 1945, 38130 Échirolles
- **Conduite 2000** – 10 avenue Joliot-Curie, 38760 Varces-Allières-et-Risset

Locaux : l'accessibilité de l'agence est étudiée avec chaque élève ; en cas de difficulté d'accès, l'accueil et les démarches peuvent se faire autrement (téléphone, e-mail, rendez-vous adapté).

Document mis à jour en novembre 2026 – Auto-Moto École Laser (LASER PERMIS), agence de Pont-de-Chéruy.